

**USJ**

1875



Université Saint-Joseph de Beyrouth  
Faculté de droit et des sciences politiques

**DOCTORAT  
EN DROIT**

## Responsable académique



Aïda AZAR

Professeur de droit public à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth  
Directeur de l'Ecole doctorale de droit et sciences politiques

✉ aida.azar@usj.edu.lb

## Objectifs

- Favoriser l'approfondissement de la pensée juridique
- Former des chercheurs hautement qualifiés aptes à contribuer au développement de la doctrine de leur discipline en y apportant une réflexion critique innovante
- Préparer à la vie professionnelle, principalement aux carrières académiques et de recherche au Liban et à l'étranger

## Encadrement

Cette formation est encadrée par l'Ecole doctorale de droit et sciences politiques. L'Ecole doctorale organise l'encadrement et la formation des doctorants, assure la promotion d'une politique de recherche cohérente et sert de plateforme d'échange et de rencontre entre doctorants. Elle contribue à la visibilité et au rayonnement national et international de la formation doctorale, notamment par des actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou des centres de recherche étrangers, et en particulier à travers des cotutelles internationales de thèses.

## Conditions d'admission

Les candidats doivent être titulaires d'une Licence libanaise en droit (Master 1) et d'un Master 2 en droit obtenus à l'USJ ou de diplômes jugés équivalents.

Les candidats n'ayant pas obtenu le diplôme de Master 2 à l'USJ sont soumis à une épreuve écrite de réflexion juridique générale d'une durée de cinq heures.

L'admission est subordonnée :

- à l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 12/20 au Master 2 en droit et, si le candidat n'a pas obtenu le Master 2 à l'USJ, à l'obtention d'une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve de réflexion juridique générale ;
- et à l'avis favorable d'un professeur de la Faculté au projet de thèse présenté par le candidat.

## Exigences du programme

Durant la formation doctorale, le doctorant doit :

- présenter chaque année un rapport sur l'état d'avancement de son travail, approuvé par le directeur de thèse ;
- suivre des séminaires de méthodologie ayant pour objet d'initier les étudiants aux techniques de préparation et de rédaction de la thèse, ainsi que des séminaires de culture générale et d'actualité en droit ;
- avant la soutenance, publier au moins deux communications scientifiques sous forme d'articles dans des revues spécialisées ou de contributions aux actes d'un colloque international.

☎ 01-421432

✉ fdsp@usj.edu.lb

🌐 usj.edu.lb/fdsp

Faculté de droit et des sciences politiques  
Campus des sciences sociales  
Rue Huvelin, Achrafieh, Beyrouth - Liban

f Faculté de droit et des sciences politiques - USJ

📷 fdsp.usj